



## CONSEIL COMMUNAL II

Cauderès - La Fauvette  
Poste-Mairie



### DU 12 JANVIER 2022 CIRCULATION / VOIRIE / MOBILITÉS COMPTE-RENDU

---

Monsieur JOYON, Président du Conseil Communal 2, Cauderès, La Fauvette, Poste-Mairie et Monsieur JESTIN, Adjoint au maire en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation animent la séance de travail du jour.

Il est décidé, avant d'aborder le thème de la circulation et suite à la sollicitation des services de la Ville, d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance le financement partagé avec le Conseil Communal 1, Zola, Haut Brion, La Taillade, Médoquine, Saint Genès, de la création d'un refuge LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sur les parcs Curvale et Triaire.

Une présentation plus détaillée de la démarche leur sera proposée à cette occasion.

La réunion du jour a pour objet de répondre aux questions des Conseillers mais aussi de leur présenter l'environnement juridique, réglementaire et technique qui régit les sujets de circulation et de voirie.

Ainsi, pour rappel, la voirie est une compétence partagée entre la Ville de Talence et Bordeaux Métropole. Tout ne dépend donc pas de la commune. De leurs côtés les Conseils Communaux sont également acteurs en faisant remonter les dysfonctionnements et les besoins.

La formule proposée correspond parfaitement à cette logique : les Conseillers soumettent à l'avance les sujets ou problèmes qu'ils constatent, puis les services reviennent devant eux pour leur proposer des améliorations ou de nouveaux aménagements.

C'est ainsi que les points qui ont été soulevés par des Conseillers font l'objet d'une présentation (voir diaporama ci-joint).

Lors des échanges, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de comptage récent de la circulation sur la rue Dourout, mais ce manque d'information sera bientôt comblé d'une part avec les éléments chiffrés issus de l'étude réalisée par Bordeaux Métropole sur le périmètre, mais aussi par les données du radar pédagogique actuellement dans la rue qui seront bientôt disponibles.

D'autres points font l'objet d'un débat, notamment le fait d'implanter un panneau STOP sur la rue Blaise PASCAL au débouché de la rue CHAMBRELANT.

Pour les Conseillers, cette mesure est une incitation à ne pas respecter le STOP ; un panneau CEDER LE PASSAGE serait plus approprié.

Cette proposition sera étudiée avec attention de même qu'au débouché de la rue PASCAL sur la rue ROBESPIERRE.

Monsieur JESTIN précise qu'il communiquera directement avec les riverains concernés soit en porte à portes soit au travers d'un document écrit dans les boîtes aux lettres.

Les Conseillers de l'atelier circulation de l'instance ont également des propositions à formuler auprès de Monsieur JESTIN :

- Demande du traçage d'une ligne blanche dans la rue du Haut Carré pour des raisons de sécurité.

Cette proposition est prise en compte et sera demandée aux services Métropolitain.

- Demande de remplacement du panneau STOP par un CEDER LE PASSAGE à l'angle des rues VIZIOZ et HAUT CARRE.

L'atelier souhaite également faire part de ses réflexions.

En effet, il est pertinent selon lui de dégager des perspectives avec l'université concernant le passage d'un « cheminement » cyclable au sein du domaine Universitaire et non par l'avenue Pierre NOAILLES. Cela permettrait de sécuriser et améliorer la circulation des vélos sur l'axe Est/Ouest de la commune.

Enfin, l'atelier suggère que la Ville anticipe les effets des futurs bâtiments du projet Sévigné sur la circulation et le stationnement du périmètre concerné.

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée.